

Note interne

16 décembre 2025

À l'attention de l'ensemble des agents du SDTIG

De la part de : Jérôme BASTIN et Marion GLATRON

Copie : Rozenn LE PROUD'HOM

Objet : Rappel des principes de fonctionnement et des comportements professionnels attendus

Mesdames, Messieurs,

Au regard de situations observées ces derniers mois, nous souhaitons vous rappeler les principes qui régissent notre fonctionnement collectif et les comportements professionnels attendus de chacun.

En tant qu'agents publics, vous le savez, nous sommes soumis à des obligations statutaires qui ne souffrent aucune exception : le devoir d'obéissance hiérarchique, l'obligation de loyauté et de dignité envers l'institution.

Par ailleurs, notre collectivité s'est toujours attachée à promouvoir un climat de travail fondé sur le respect mutuel et le dialogue constructif. Nous pouvons avoir des divergences de vue, des approches différentes sur les dossiers : c'est légitime et même souhaitable. Mais le désaccord, lorsqu'il existe, doit s'exprimer dans un cadre professionnel respectueux, sans s'attaquer à des personnes.

Certains comportements observés sont incompatibles avec ces principes :

- Les expressions dépourvues de retenue, les propos méprisants, condescendants ou désobligeants ;
- Les attitudes non verbales traduisant du mépris, du désengagement ostensible ou de l'hostilité (postures, mimiques, soupirs, ton employé) ;
- Le refus de participer aux réunions de service ou instances de travail collectives sans motif légitime ;
- L'obstruction systématique ou le non-respect délibéré des consignes hiérarchiques.

Nous tenons à le rappeler fermement : la qualité de nos conditions de travail est l'affaire de tous. La bienveillance n'est pas une option. Chacun d'entre nous, quel que soit son niveau hiérarchique, son ancienneté, son domaine d'expertise ou ses responsabilités, contribue au climat de travail collectif, particulièrement important dans un contexte de réorganisation.

Il n'existe aucune légitimité, technique ou autre, qui autoriserait à manquer de respect aux collègues ou à la hiérarchie.

À compter de ce jour, **aucun écart de cette nature ne sera toléré**. Tout comportement contraire aux principes énoncés fera l'objet d'une réponse ferme et appropriée, pouvant aller jusqu'à l'engagement de procédures disciplinaires.

Cette position n'est ni punitive ni arbitraire : elle est protectrice. Protectrice pour chacun d'entre vous, pour le collectif de travail et pour notre collectivité.

Au-delà de ce rappel au cadre, un atelier sera organisé courant 2026 pour travailler collectivement sur nos valeurs communes et nos modes de communication professionnels. Ce temps permettra de construire ensemble les repères partagés qui favoriseront un fonctionnement serein et efficace.

Si vous rencontrez des situations problématiques ou si vous éprouvez des difficultés dans vos relations professionnelles, nous vous invitons à en parler avec votre chaîne hiérarchique ou, si nécessaire, directement avec Rozenn LE PROUD'HOM, chargée de ressources humaines du Pôle.

Le dialogue reste toujours possible. Mais il doit impérativement s'inscrire dans le cadre du respect que nous nous devons mutuellement.

Nous comptons sur la responsabilité et l'engagement professionnel de chacun pour que nous trouvions collectivement un climat de travail apaisé et constructif.

Marion GLATRON
Directrice de la Donnée de la
Transition Ecologique et des Ressources

Handwritten signature of Marion Glatron in blue ink.

Jérôme BASTIN
Directeur Général Adjoint

Handwritten signature of Jérôme Bastin in black ink.